



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada



*FONDS CANADIEN D'ADAPTATION ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL*

# FCADR

**«Se préparer à mieux réussir dans une économie nouvelle»**

**respect de  
l'environnement**

**conquête  
des marchés**

**ressources  
humaines**

**salubrité  
et qualité  
des aliments**

**recherche /  
innovation**

**développement  
rural**

**Canada**



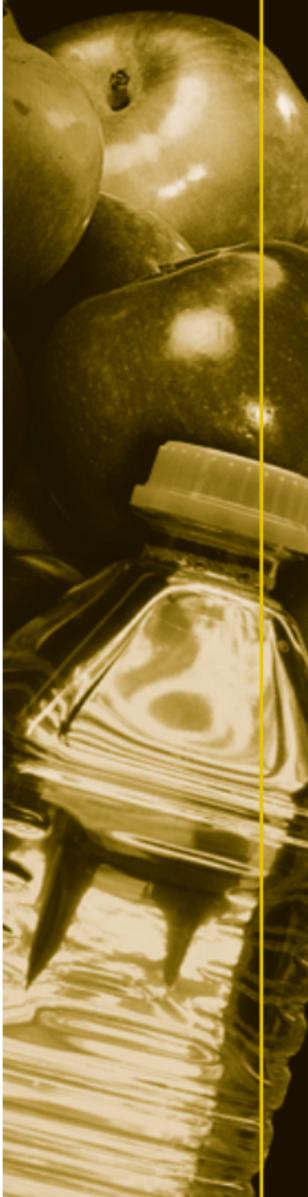


# S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ



Le **FCADR**, lancé en 1995 au coût de 60 millions de dollars par année, est l'initiative par laquelle le gouvernement canadien entend favoriser la croissance à long terme, l'emploi et la compétitivité dans le secteur agricole et agro-alimentaire canadien et dans les régions rurales. Il s'inscrit dans une politique de changement visant à aider le secteur à s'adapter à l'évolution structurelle et à saisir les nouveaux débouchés.

Les six priorités du **FCADR** en matière d'adaptation, établies de concert avec l'industrie, sont la recherche et l'innovation, la création et le perfectionnement des compétences des ressources humaines, la conquête des marchés, le respect de l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, ainsi que le développement rural. Les programmes et projets sont mis en œuvre à la fois dans le cadre de programmes nationaux et par des conseils d'adaptation dirigés par le secteur dans chaque territoire et province. La création de partenariats





et de nouvelles alliances entre les groupes sectoriels, et également entre l'industrie et le gouvernement, sont au cœur de nombreux projets financés grâce au **FCADR**.

Le **FCADR** reconnaît la nécessité de concilier la croissance économique, la salubrité alimentaire et la protection de l'environnement. La nouvelle économie des sciences de la vie offre des possibilités de satisfaire à ces trois exigences. Le **FCADR** joue un rôle important en aidant le secteur agricole et agroalimentaire du Canada à tirer parti de ces possibilités et à assurer ainsi sa prospérité et son dynamisme pour les générations futures.

L'approche adoptée par le **FCADR**, avec ses six priorités, donne au secteur les outils qui lui permettront de générer des idées nouvelles pour favoriser une croissance dictée par le marché et axée sur la production de produits alimentaires et non alimentaires sains dans le respect de l'environnement.

Dans la nouvelle économie des sciences de la vie, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) crée des liens avec un plus large éventail de consommateurs, de professionnels et d'industries. En outre, le Ministère offre aux Canadiens de nouvelles possibilités de travailler ensemble pour améliorer leur qualité de vie en maintenant et en rehaussant la salubrité et la sécurité de notre système alimentaire, la santé et la protection de notre milieu naturel et le développement de produits et services novateurs.

# INITIATIVES NATIONALES

**E**nviron soixante pour cent des fonds du FCADR (35 million de dollars par année) sont affectés à des initiatives nationales dont bénéficient le secteur agro-alimentaire ainsi que les collectivités rurales partout au pays. Pour en savoir plus long sur les programmes nationaux susmentionnés, consultez le site web de l'AAC ou entrer en contact avec le gestionnaire, programmes nationaux au (613) 759-7215.

- Programme pilote de gestion d'entreprise agricole pour les Autochtones (PPGEAA)
- Initiative en gestion agroenvironnementale (IGA)
- Programme du commerce agroalimentaire (PCA) et projets de commercialisation
- Initiative canadienne pour les collectivités rurales agricoles (ICCRA)
- Programme canadien de sécurité agricole (PCSA)
- Programme canadien de la gestion d'entreprise agricole (PCGEA)
- Programme canadien d'adaptation pour la salubrité des aliments (PCASA)
- Conseil des 4-H du Canada
- Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF)
- Table ronde pancanadienne des jeunes agriculteurs (TRPJA)
- Initiative de financement pour le changement climatique (IFCC)
- Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique (PTCCCC)
- Initiative pour le secteur coopératif (ISC)
- Paysage agricole canadien
- Projet pour immunisation par AND
- Programme de consultation agricole (PCA)
- Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA)
- Initiative environnementale dans le secteur de l'élevage
- Programme de partage des frais pour l'investissement (PPFI)
- Programme des pesticides à emploi limité (PPEL)
- Certification environnementale des exploitations d'élevage
- Identification nationale dans le secteur de l'élevage
- Programme national d'aide à l'accréditation pour les aliments biologiques (PNAAAB)
- Programme d'amélioration de la qualité des légumineuses à grains (PAQLG)
- Recherche sur les pratiques d'emploi des familles agricoles
- Recherche sur la tremblante du mouton
- Programme de certificat sanitaire pour les troupeaux de moutons

# CONSEILS D'ADAPTATION PARRAINÉS PAR LE FCADR

**L**es conseils d'adaptation de chaque province et territoire s'assurent de répondre adéquatement aux besoins de l'industrie en leur permettant de participer plus activement aux décisions sur l'octroi des fonds du FCADR en fonction de l'évolution rapide des économies canadienne et mondiale. Bien que le FCADR laisse assez de latitude aux conseils d'adaptation dans le cadre du FCADR pour leur permettre de décider de la façon d'y répondre, ils sont aussi responsables des décisions de financement et de la viabilité des projets. On les encourage donc à échanger de l'information entre eux et, s'il y a lieu, à collaborer à des projets d'adaptation pour optimiser les retombées des investissements.

**Pour obtenir de plus amples renseignements sur les conseils d'adaptation provinciaux et territoriaux ou pour soumettre des projets, veuillez vous adresser à :**

## **Yukon**

Yukon Agricultural Association (YAA)  
Immeuble TC Richards, 2<sup>e</sup> étage  
202 - 302, rue Steele, B.P. 4703  
Whitehorse (Yukon), Y1A 3V7  
Téléphone : (867) 668-6864  
Télécopieur : (867) 393-3566  
Courriel : [yukonag@internorth.com](mailto:yukonag@internorth.com)  
Internet : [www.yukonweb.com/yaa/](http://www.yukonweb.com/yaa/)

## **Territoires du Nord-Ouest**

Territorial CARD Committee  
B.P. 4386, Hay River  
(Territoires du Nord-Ouest)  
X0E 1G3  
Téléphone : (867) 874-4706  
Télécopieur : (867) 874-3641  
Courriel : [farmnwt@cancominet](mailto:farmnwt@cancominet)  
Internet : [www.farmnet.com](http://www.farmnet.com)

## **Nunavut**

Nunavut Harvesters' Association  
a/s Nunavut Development  
Corporation  
B.P. 249  
Rankin Inlet (Nunavut)  
X0C 0G0  
Téléphone : (867) 645-3170  
Télécopieur : (867) 645-3755  
Courriel : [brianz@arctic.ca](mailto:brianz@arctic.ca)

## **Colombie-Britannique**

B.C. Investment Agriculture  
Foundation, B.P. 8248  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V8W 3R9  
Téléphone : (250) 356-1667  
Télécopieur : (250) 953-5162  
Courriel : [elaine.burgess@gems8.gov.bc.ca](mailto:elaine.burgess@gems8.gov.bc.ca)

## **Alberta**

Agriculture and Food Council  
402 - 1101, 5<sup>e</sup> rue, bureau 402  
Nisku (Alberta), T9E 7N3  
Téléphone : (780) 955-3714  
Télécopieur : (780) 955-3744  
Courriel : [info@agfoodcouncil.com](mailto:info@agfoodcouncil.com)  
Internet : [www.agfoodcouncil.com](http://www.agfoodcouncil.com)

## **Saskatchewan**

CARDS Committee of the Saskatchewan  
Council for Community Development  
15, boulevard Innovation, bureau 102  
B.P. 21038  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7H 5N9  
Téléphone : (306) 975-6847  
Télécopieur : (306) 975-6850  
Courriel : [stephensonr@sccd.sk.ca](mailto:stephensonr@sccd.sk.ca)  
Internet : [www.sccd.sk.ca/cards/](http://www.sccd.sk.ca/cards/)



## **Manitoba**

Conseil d'adaptation rurale  
du Manitoba  
802-294, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9  
Téléphone : (204) 982-4790  
Télécopieur : (204) 982-4794  
Courriel : [mracinfo@mrac.ca](mailto:mracinfo@mrac.ca)  
Internet : [www.mrac.mb.ca](http://www.mrac.mb.ca)

## **Ontario**

Conseil d'adaptation agricole  
192, chemin Nicklin  
Guelph (Ontario) N1H 7L5  
Téléphone : (519) 822-7554  
Télécopieur : (519) 822-6248  
Courriel :  
[canadapt@adaptcouncil.org](mailto:canadapt@adaptcouncil.org)  
Internet : [www.adaptcouncil.org](http://www.adaptcouncil.org)

## **Québec**

Conseil pour le développement de  
l'agriculture du Québec (CDAQ)  
(producteurs)  
Maison de l'UPA  
555, boulevard Roland-Therrien  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9  
Téléphone: (450) 679-0530  
Télécopieur : (450) 463-5214  
Courriel : [cdaq@upa.qc.ca](mailto:cdaq@upa.qc.ca)  
Internet : [www.cdaq.qc.ca](http://www.cdaq.qc.ca)

## **ou**

Fonds québécois pour l'adaptation  
des entreprises agricoles (FQAEA)  
(transformateurs)  
9001, boulevard de l'Acadie,  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H4N 3H7  
Téléphone: (514) 858-2000  
Télécopieur : (514) 858-2016  
Courriel : [info@fqaea.qc.ca](mailto:info@fqaea.qc.ca)  
Internet : [www.fqaea.qc.ca](http://www.fqaea.qc.ca)

## **Nouvelle-Écosse**

Agri-Futures Nova Scotia  
339, rue Willow  
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5A6  
Téléphone : (902) 889-2323  
Télécopieur : (902) 889-3715  
Courriel : [vernal.azimuth@ns.  
sympatico.ca](mailto:vernal.azimuth@ns.sympatico.ca)

## **Nouveau-Brunswick**

Conseil agricole du Nouveau-  
Brunswick Inc./New Brunswick  
Agriculture Council Inc.  
B.P. 5001  
381, chemin Killam  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 8R3  
Téléphone : (506) 856-2633  
Télécopieur : (506) 869-6650  
Courriel : [cardfcadr@nbnet.nb.ca](mailto:cardfcadr@nbnet.nb.ca)  
Internet : [www.nbac-canb.  
nbfarm.com](http://www.nbac-canb.nbfarm.com)

## **Île-du-Prince-Édouard**

PEI ADAPT Council  
(Adaptation Development  
Agricultural Production  
Technology Council)  
a/s The Farm Centre  
420, avenue University,  
Bureau 103  
Charlottetown  
(Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 7Z5  
Téléphone : (902) 368-2005  
Télécopieur : (902) 368-2520  
(appeler d'abord)  
Courriel :  
[adapt.pei@pei.sympatico.ca](mailto:adapt.pei@pei.sympatico.ca)  
Internet : [http://www2.gov.pe.ca/af/  
agweb/programs/adapt/](http://www2.gov.pe.ca/af/agweb/programs/adapt/)

## **Terre-Neuve et Labrador**

Agri-Adapt Council Inc., B.P. 1045  
Mount Pearl (Terre-Neuve)  
A1N 3C9  
Téléphone : (709) 747-4874  
Télécopieur : (709) 747-8827  
Courriel : [fed.agric@nf.sympatico.ca](mailto:fed.agric@nf.sympatico.ca)  
Internet : [www.netfx.ca/  
nlfa/aaci\\_f.htm](http://www.netfx.ca/nlfa/aaci_f.htm)

# OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DU FCADR

*Les demandes de financement soumises dans le cadre du FCADR doivent répondre aux exigences suivantes, qu'elles visent des projets nationaux ou des propositions qui sont présentées par des conseils régionaux dirigés par l'industrie dans chaque province et territoire.*

## OBJECTIFS:

- Favoriser la croissance accrue à long terme, la création d'emplois et la compétitivité du secteur agricole et agro-alimentaire du Canada et des régions rurales agricoles.
- Soutenir une politique axée sur le marché à l'intention des secteurs agricole et agroalimentaire en offrant des mesures, autres que le soutien du revenu, pour aider les producteurs et les entreprises à s'adapter aux changements structurels et à exploiter toutes les nouvelles ouvertures du marché.
- Encourager l'autonomie financière du secteur agricole et agroalimentaire.
- Favoriser une plus grande collaboration ainsi que la création d'alliances stratégiques et de partenariats entre les entreprises, les secteurs d'activité et les intervenants de l'industrie et du milieu rural.
- Axer les mesures d'adaptation sur les priorités suivantes :
  - exploiter les nouvelles ouvertures du marché;
  - assurer une source d'approvisionnement alimentaire reconnue sur les marchés internationaux comme étant sûre et de grande qualité;
  - accélérer l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement;
  - susciter l'intérêt pour l'innovation et encourager celle-ci pour assurer la compétitivité;
  - renforcer la contribution du secteur agricole et agro-alimentaire au développement rural;
  - fournir les outils et les occasions d'apprentissage qui permettront de mettre en valeur le potentiel des ressources humaines.

## PRINCIPES:

- Conformité à l'égard des orientations stratégiques générales du gouvernement fédéral (création d'emplois, développement durable, etc.).
- Conformité aux engagements commerciaux internationaux et nationaux du Canada.
- Conformité envers la Charte canadienne des droits et libertés.

- 
- Respect de l'équité entre les régions et entre les intervenants du secteur agro-alimentaire.
  - Conformité aux lois, règlements du gouvernement fédéral y inclus les directives sur l'environnement.
  - Projets s'inscrivant dans le mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.
  - Avantages pour la population supérieurs à ceux qu'en tireront les particuliers et les entreprises privées.
  - Efforts pour éviter les dédoublements, les chevauchements ou le remplacement de programmes et de mécanismes de prestation fédéraux et provinciaux.

## **CRITÈRES:**

- Les fonds seront consacrés à des projets économiquement viables et autonomes.
- Les fonds ne serviront pas à soutenir directement le revenu de particuliers ou d'entreprises.
- Les avantages pour le secteur et la population seront supérieurs aux coûts.
- Les fonds seront affectés à des programmes profitables à l'ensemble de l'industrie ainsi qu'à des projets répondant à des besoins particuliers à l'échelle locale, provinciale ou régionale.
- Le financement accordé par le fédéral ne doit pas être considéré comme une aide permanente, mais comme un soutien temporaire devant permettre à l'industrie et aux intervenants ruraux de s'adapter aux changements structurels et de saisir de nouveaux débouchés.
- La priorité sera accordée aux projets auxquels l'industrie contribue directement, financièrement ou non.
- Dans toutes les communications concernant des fonds affectés par le gouvernement fédéral, on doit adhérer aux lignes directrices relatives à la visibilité.
- Le financement est conditionnel à l'établissement d'un cadre de gestion du rendement par les bénéficiaires.

OÙ PEUT-ON OBTENIR DE PLUS AMPLES

## **RENSEIGNEMENTS?**

Pour obtenir des renseignements généraux sur le FCADR,  
appeler le Conseiller principal en communications,  
**(613) 759-1348**

Pour commander d'autres exemplaires de la brochure,  
s'adresser au Services des publications d'AAC, **(613) 759-6610**  
ou au Service de demande de renseignements d'AAC,  
**(613) 759-1000.**

Vous pouvez également nous joindre sur Internet  
à l'adresse d'AAC :

**<http://www.agr.gc.ca/card-fcadr>**

N° de catalogue A22-224/2001

ISBN 0-662-65849-3

N° de publications 2079/B

Juin 2001

